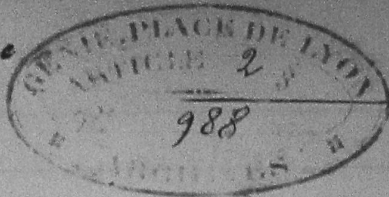


Direction Supérieure
du
Génie



Instructions pour la redac-
tion du projet d'incantation
du Fort de Vancia

12 mars 1871

L'examen du projet, en cours de rédaction, pour le fort de Vancia a mis le Directeur Supérieur à même de remarquer que si l'enceinte basse paraît tracée dans des conditions ressortant du rapport de l'Inspecteur Général en date du 26 janvier dernier, approuvé par le Ministre, il ne semble pas que l'on doit parvenir, pour le cavalier, à un résultat aussi complètement satisfaisant. On doit reconnaître d'ailleurs que la solution indiquée par M^e le Général Raffault ne permet pas de remédier simultanément et à fond aux deux défauts qu'il avait reprochés au projet primitif : plan des crêtes allant couper le terrain dangereux, et relief exagéré dans la partie gauche. En supprimant, en effet, un étage à la caserne du cavalier, on abaisse bien d'une certaine quantité le relief de celui-ci ; mais on laisse subsister et l'on aggrave même un peu le défaut de défilément, si bien que la face droite restera toujours ainsi exposée aux vues de revers, ce qui il est impossible d'admettre. Le présent, pour se soustraire à ces vues, il n'y a que deux moyens ou bien abaisser encore la partie droite du cavalier, ou bien en relever la partie gauche. Mais la première de ces solutions est impossible, en ce sens qu'elle aurait pour conséquence d'enlever de plus en plus la caserne, qui ne l'est déjà que trop, et de diminuer outre mesure le commandement de l'enceinte basse dont le relief est déterminé par la condition de battre le glacis : d'où la nécessité de recourir à la seconde des solutions indiquées. Il suffira probablement, du reste, pour atteindre le but cherché, de relever à la cote 230,00 la travée extrême de gauche, actuellement à 228,00, et de la prolonger assez pour échapper complètement aux vues de la position de Cailloux. — Cette modification n'apportera pas de perturbation

perturbation sensible dans les dispositions d'ensemble du projet tel qu'il se
voit en ce qui le représente à cette heure.

Quant aux dispositions de détail, elles donnent lieu aux
observations et indications suivantes: - 1^o Les parapets uniformément
destinés à l'Infanterie, comme ceux des faces de l'enceinte basse,
pourraient n'avoir qu'une épaisseur de 6^m,00, et l'on n'y place
que les traverses strictement nécessaires pour le défilement. -
2^o Le parapet de la Gorge a une bien grande hauteur: on
examinera s'il ne serait pas possible de la réduire un peu, en
raidissant à $\frac{1}{2}$ le talus tourné au Sud, afin de se rapprocher
de la pièce à couvrir. - 3^o Le front de gorge devra être disposé
de façon à pouvoir recevoir deux canons de campagne, balayés
les abords de l'entrée du fort. - 4^o Dans l'organisation de la
bonnette, il conviendra d'ajourner la construction de la traverse
celle-ci n'est pas indispensable assurément, car on n'aura
là qu'éventuellement de l'artillerie en batterie.

Enfin, les défenses passives de l'ouvrage, fossés
et caponnières, paraissent avoir à subir d'assez importantes
modifications. C'est ainsi qu'un fossé de 6^m,00 de largeur au plafond
est trop étroit pour un ouvrage de pareille importance; il
convient de porter cette largeur à 10^m,00, et ceci s'applique
bien aux fossés de Bron et de Feyzin qu'à celui de Sancerre.
Les talus d'escarpe seront d'ailleurs tenus à $\frac{1}{2}$, ce que permet
nature du terrain, et l'on maintiendra toujours au pied
du talus extérieur une herse de 1^m,00. - Pour ce qui est
des organes de flanquement, il semble qu'on leur a donné
un développement bien considérable, en égard à l'armement
qu'ils comportent, et il doit y avoir des réductions et des économies à
faire de ce côté: ne pourrait-on pas, par exemple, avec le champ
de tir latéral restreint dont ont besoin les pièces d'artillerie à
mettre là, ne pourrait-on pas n'avoir que 4^m 50 d'embrasse
d'embrasure à embrasure, ainsi que cela s'est fait, sauf erreur
à Paris? On appelle là-dessus l'attention du chef de Gen
En tous cas, on donnera au sol du coffre tout le commande
ment au-dessus du fond du fossé, qui sera compatible avec
la

la condition de bien couvrir et défendre les magazines; inutile, en effet, d'insister sur la nécessité d'assurer toute leur action aux pièces flanquantes, et d'empêcher qu'elle ne puisse être annihilée par le moindre obstacle jeté en travers du fossé.

C'est en tenant compte, dans la limite du possible, bien entendu, de ce qui vient d'être dit au cours du présent ordre, que l'on continuera la rédaction du projet du fort de Pancia, ce qui n'empêchera pas d'entreprendre, et cela sans retard, avec les fonds alloués, la construction de l'ouvrage.

A ce propos, le Directeur Supérieur se fait ici l'interprète des volontés du Ministre, en recommandant de porter d'abord toute l'activité du chantier sur la partie qui donnera le plus promptement possible une puissance défensive au fort, c'est-à-dire sur l'enceinte basse et les magasins à poudre.

Il faut pousser en même temps, on le répète, à la rédaction du projet définitif, mémoire et dessin, ainsi qu'à l'estimation exacte de la dépense, afin que le travail complet puisse être expédié, à très-bref délai, au Ministre, comme il importe que ce soit.

A Lyon, le 12. Mars 1875
Le Général, Directeur Supérieur du Génie des 13^e et 14^e Corps d'Armée
Signé: Duval

Pour Copie Conforme
Le Colonel Directeur du Génie
Pallas

Ordre N° 1 – Construction du Fort de Vancia

*Instructions pour la construction du projet d'exécution du **Fort de Vancia***

L'examen du projet en cours de rédaction pour le fort de Vancia a mis le Directeur Supérieur à même de remarquer que l'enceinte basse paraît tracée dans des conditions ressortant du rapport de l'Inspecteur Général en date du 26 janvier dernier, approuvé par le Ministre, il ne semble pas que l'on soit parvenu pour le cavalier à un résultat aussi complètement satisfaisant, On doit reconnaître d'ailleurs que la solution indiquée par Mr le Général Riffault ne permet pas de remédier simultanément et à faire aux deux défauts qu'il avait reprochés au projet premier plan des crêtes allant couper le terrain dangereux et relatif exagéré sur la partie gauche, En supprimant en effet un étage à la caserne du cavalier on abaisse bien d'une certaine quantité le relief de celui-ci mais on laisse subsister et l'on aggrave même le défaut de défilement si bien que la face droite reste toujours aussi exposée aux vues de revers ce qui est impossible d'admettre. A présent pour se soustraire à ces vues, il n'y a que deux moyens ou bien abaisser encore la partie droite du cavalier ou bien en relever la partie gauche. Mais la première de ces solutions est impossible en ce sens qu'elle aurait pour conséquence d'enterrer de plus en plus la caserne qui ne l'est déjà que trop et de diminuer outre mesure le commandement de l'enceinte basse dont le relief est déterminé par la condition de battre le glacis: d'où la nécessité de recourir à la seconde des solutions envisagées. Il suffira probablement du reste pour atteindre le but cherché de relever la côte 290,00 la traverse extrême de gauche actuellement côté 228,00 et de la prolonger assez pour échapper complètement aux vues de la position de Cailloux . Cette modification n'apportera pas perturbation sensible dans les dispositions d'ensemble du projet tel que le dessin le représente à cette heure.

Quant aux dispositions de détail, elles donnent lieu aux observations et indications suivantes: _ 1° Les parapets uniquement destinés à l'Infanterie comme ceux des faces de l'enceinte basse pourraient n'avoir qu'une épaisseur de 6 m , et que l'on n'y placerait que les traverses strictement nécessaires pour le défilement . _ 2° Le parados de la gorge a une bien grande hauteur: on examinera s'il ne serait pas possible de la réduire un peu, en raidissant à 1/1 le talus tourné au sud , afin de rapprocher de la pièce à couvrir , _ 3° Le front de gorge devra être disposé de façon à recevoir deux canons de campagne , balayant les abords de l'entrée du fort. _ 4° Dans l'organisation de la bonnette il conviendra d'ajourner la construction de la traverse celle ci n'est pas indispensable assurément car on n'aura là qu'éventuellement de l'artillerie en batterie.

Enfin les défenses passives de l'ouvrage, fossés et caponnières paraissent avoir à subir d'assez importantes modifications. C'est ainsi qu'un fossé de 6 m de largeur au plafond est trop étroit pour un ouvrage de pareille importance; il convient de porter cette largeur à 10 m, et ceci s'applique aussi bien aux forts de Bron et de Feyzin qu'à celui de Vancia.

Les talus d'escarpe seront d'ailleurs tenus à 1/1 ce qui permet mieux du terrain, et l'on maintiendra toujours au pied du talus extérieur une berme de 1 m. _ Pour ce qui est des organes de flanquement , il semble qu'on leur a donné un développement bien considérable en égard à l'armement qu'ils comportent et il doit y avoir des réductions et des économies à faire de ce côté , ne pourrait on pas par exemple avec le change de tir latéral restreint dont

on besoin les pièces d'artillerie à mettre là, ne pourrait on pas n'avoir que 4,5 m distance d'embrasure à embrasure ainsi que cela s'est fait saut erreur à Paris ? On appelle là l'attention du chef du Génie. En tout cas on donnera au sol du coffre tout le commandement au dessus du fond du fossé, qui sera compatible avec la conviction de bien couvrir et défilé les maçonneries; inutile en effet d'insister sur la nécessité d'assurer toute leur action aux pièces flanquant es et d'empêcher qu'elle ne puisse être obstrué par le moindre obstacle jeté en travers du fossé.

C'est en tenant compte dans la limite du possible bien entendu de ce qui vient d'être dit au cours du présent ordre que l'on continuera la rédaction du projet au fort de Vancia, ce qui n'empêchera pas d'entreprendre et cela sans retard avec les fonds alloués, la construction de l'ouvrage.

A ce propos le Directeur Supérieur se fait ici l'interprète des volontés du Ministre en recommandant de porter d'abord toute l'activité du chantier sur la partie qui donnera le plus promptement possible une puissance défensive au fort, c'est à dire sur l'enceinte basse et les magasins à poudre.

Il faut pousser en même temps, on le répété à la rédaction du projet définitif, mémoire et dessin ainsi qu'à l'estimation exacte de la dépense afin que le travail complet puisse être expédié à très bref délai au Ministère comme il importe que ce soit.

A Lyon, le 12 mars 1875.

Le Général Directeur Supérieur du Génie des 13^o et 14^o Corps d'Armée

Signé : Duval

Pour copie conforme:

Le Colonel Directeur du Génie

